



- Pour accéder à un logement conventionné par l'Etat, celui-ci est soumis à **des plafonds de ressources**
- Les plafonds de ressources varient en fonction de **votre situation familiale** (*nombre de personnes vivant au foyer*) et selon **le type de financement** du logement (P.L.A.I – P.L.U.S. – P.L.S)
- Le montant des ressources à prendre en considération est égal à la somme des **revenus fiscaux de référence** de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2 (*exemple : en 2015, il faut prendre en compte les revenus fiscaux de référence de 2013*).

## PLAFONDS DES RESSOURCES APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015

Composition du ménage	P.L.A.I	P.L.U.S.	P.L.S.
1 personne seule	11 058 €	20 107 €	26 017 €
2 personnes sans personne à charge sauf les jeunes ménages (1)	16 112 €	26 851 €	34 742 €
3 personnes ou 1 personne seule avec une personne à charge ou jeunes ménages sans personne à charge	19 374 €	32 291 €	41 782 €
4 personnes ou une personne seule avec 2 personnes à charge	21 558 €	38 982 €	50 440 €
5 personnes ou une personne seule avec 3 personnes à charge	25 223 €	45 858 €	59 336 €
6 personnes ou une personne seule avec 4 personnes à charge	28 425 €	51 682 €	66 872 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	3 170 €	5 765 €	7 459 €

(1) un jeune ménage est un couple dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans.

P.L.A.I. : Logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Insertion

P.L.U.S. : Logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social

P.L.S. : Logement financé par un Prêt Locatif Social